

Faculté de Droit de Poitiers

« L E T R A V A I L D E S F E M M E S »

**L'évolution de la législation et son rôle
dans la défense du droit des femmes**

**Table ronde du jeudi 7 mars 2002
du Centre d'études sur la coopération Juridique internationale**

Présidée par Jean CLUZEL
Secrétaire perpétuel
de l'Académie des Sciences morales et politiques

* *
*

Discours prononcé par Monsieur Jean CLUZEL
suivi de l'intervention de Madame Anne Heinis

Discours de monsieur Jean Cluzel
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques

I - LES ORIGINES DE LA JOURNÉE DU 8 MARS

Ce fut d'abord une manifestation appelée *Woman's Day* organisée aux Etats-Unis le dernier dimanche de février 1909.

Il y eut, à la fin de cette année-là, une grève dans les usines de confection de chemises. Commencée le 22 novembre, elle dura jusqu'au 15 février 1910. Près de 20 000 chemisières cessèrent le travail à New York . C'est pourquoi on parla de « *grève des femmes* » !

Le *Woman's Day* est devenu **Journée des femmes** lors du Congrès de la IIe Internationale socialiste, tenu à Copenhague en août 1910.

En 1911, la Journée est célébrée pour la première fois en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse et aux Etats-Unis. Mais il fallut attendre 1914 pour que les femmes européennes puissent célébrer le 8 mars... un 8 mars !

L'une de mes compatriotes — originaire de l'Allier — Hubertine Auclert s'est, toute sa vie, dévouée à ce combat et Mona Ozouf lui a consacré des pages émouvantes dans son livre *Paroles de femmes*.

Née en 1848 , Hubertine Auclert avait été éduquée dans un couvent et, très jeune elle manifesta « la foi la plus ardente » ; mais un journaliste — son contemporain — ajoutait « *sa façon à elle de considérer le christianisme, c'était une sorte de communisme républicain, tel qu'il a pu exister chez les premiers chrétiens* ».

Très vite, elle avait décidé de consacrer sa vie à la défense de l'égalité civique des femmes. En 1880, elle tenta de se faire inscrire sur les listes électorales, dans le 10^e arrondissement de Paris. Mais elle fut brutalement expulsée des bureaux de la mairie. Pourtant, plaida-t-elle, « *le Journal Officiel recommande à toute personne omise sur les listes de réclamer son inscription* » ! Elle n'eut pas gain de cause, mais, sans se laisser abattre, elle poursuivit son action au nom de la même implacable logique en organisant l'un des premiers boycotts fiscaux de notre histoire : puisque l'expression « *tous les Français* » excluait les femmes quand il s'agissait de voter, pourquoi ne les excluait-elle pas quand il s'agissait de payer l'impôt ? L'affaire monta jusqu'au Conseil d'État, mais, comme on peut s'en douter, elle n'eut pas de suite...

Chez Hubertine Auclert, l'idée d'obtenir le droit de vote pour les femmes, était une exigence morale. Comment y parvenir ? Grâce à qui ? Systématiquement, elle s'adressait à toutes les personnalités détentrices d'une parcelle de pouvoir : ministres, sénateurs, députés, généraux, garde des Sceaux, jusqu'au pape lui-même.

Elle tenait un compte minutieux des réponses reçues, qu'elles soient hostiles, favorables, nuancées : elle réfutait les unes, utilisait les autres, argumentait encore et toujours.

Entre 1867 et 1887, durant vingt ans d'une vie consacrée à cette cause, elle n'a pas lancé moins de vingt-quatre pétitions. C'est grâce à elle, peu le savent, que les vendeuses des grands magasins acquirent le droit de disposer d'une chaise et de s'asseoir. Sur le plan politique, elle avait un bon demi-siècle d'avance puisqu'il fallut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 par laquelle le général De Gaulle allait donner le droit de vote aux femmes et, par conséquent, la possibilité d'être élues afin de pouvoir participer à la vie de la cité. Aux élections municipales de mars 2001, l'Allier — pour en revenir à ce département — pouvait, sur un total de 4 356 élus municipaux, compter :

- Maires = 33
- Adjointes aux Maires = 287
- Conseillères municipales = 1 058

Hubertine Auclert et toutes celles que l'on appelait, souvent avec ironie, les *suffragettes* n'avaient pas agi en vain !

II - LE MOUVEMENT

En même temps qu'elle constitue un test du niveau du progrès social, une analyse de la position des femmes dans la vie publique, est une occasion de jauger le fonctionnement des mécanismes politiques grâce auxquels un problème est pris en considération et, plus ou moins bien résolu, dans le cadre des institutions de la république.

On sait que, pour s'imposer à l'attention du Législateur, une situation sociale doit au préalable avoir fait l'objet d'une analyse générale et globale ; mais les problèmes une fois posés n'auront quelque chance de recevoir un début de solution — les circuits du pouvoir étant encombrés — que si des groupes de pression se constituent en se donnant la capacité d'agir.

C'est ainsi qu'en démocratie, le progrès résulte de l'action de forces organisées (associations, syndicats, partis) sur l'opinion d'abord. Sur, les pouvoirs publics ensuite : Parlement, gouvernement. Partant d'une prise de conscience, on exprime une revendication, on affirme un droit, puis on traduit le mouvement en position politique afin d'aboutir au vote de la loi.

Souvenons-nous :

Les femmes ont toujours travaillé, durement, longuement, mais elles ne furent salariées qu'avec l'arrivée de l'industrialisation.

Souvenons-nous :

À la sortie des usines des frères Lumière, elles étaient toutes habillées de la même façon, avec le même chignon relevé pour ne pas risquer d'être happées par les machines, la même pèlerine l'hiver et le même canotier l'été ; elles n'avaient droit ni au temps libre ni à la moindre fantaisie parce qu'elles n'avaient pas encore de véritable autonomie.

Souvenons-nous :

En milieu rural, la cohabitation de plusieurs générations, entassées en deux ou trois pièces, supprimait toute intimité ; et sachons que la décohabitation au sein des familles rurales n'est intervenue en France qu'à partir des années 60 du dernier siècle. Pour la rendre possible il a fallu instituer une prime aux jeunes ménages qui, pour préserver leur intimité, avaient décidé d'agrandir la maison familiale.

Ces scènes de la vie d'hier sont encore dans nos mémoires ; quant aux jeunes, ils les retrouvent dans les films ou les albums de photos.

Mais si, depuis plus d'un siècle, le système législatif a constamment évolué, les comportements au sein d'une société marquée par une domination masculine plus que millénaire n'en furent, pour autant, ni totalement ni rapidement modifiés.

Actuellement, avec le plus fort taux d'activité dans l'Union européenne - 47 % de la population active en 1998, contre 35 % au début des années 60 -, les Françaises participent largement à la vie économique du pays. Certes ; mais elles n'en souffrent pas moins de discrimination et d'inégalités persistantes : salaire, précarité, chômage...

Inhabituel demeure l'accès des femmes aux postes de cadres ainsi qu'aux plus hauts degrés de la hiérarchie. On compte seulement 6,3 % de femmes parmi les équipes dirigeantes des 5 000 entreprises leaders installées en France. Dans la fonction publique, où 59,6 % du total des emplois sont occupés par des femmes, seules 10 % d'entre elles accèdent à la haute administration centrale (5 femmes sur 109 préfets et 11 femmes ambassadeurs sur plus de 150 !).

Moins bien rémunérées, les Françaises sont davantage touchées par le fléau du chômage : dernières embauchées, premières licenciées. Cette inégalité n'est pas celle de tous les pays occidentaux. Si le chômage des hommes reste plus faible de moitié que celui des femmes en Europe du Sud, et du tiers en Allemagne, l'écart disparaît au Japon et s'inverse aujourd'hui aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou dans les pays du Nord.

Souvenons-nous... mais sachons aussi :

Cette femme de pêcheur au Sénégal, les mains brûlées par la saumure ; la femme rurale, bébé sur le dos, pilant quotidiennement plus de 20 kilos de mil ou de riz ; femme d'Abidjan tôt levée, tard couchée ; vendeuse du grand marché de

Cotonou ; partout en Afrique, la femme risque journallement sa vie. Paradoxe : la plupart des programmes de santé et de nutrition sont destinés en priorité aux enfants et ne concernent les femmes qu'en tant qu'opératrices ; elles n'en sont jamais les bénéficiaires directes.

L'accès des Africaines à une meilleure santé constitue un véritable défi mondial. Pour le relever, notre compassion, pour nécessaire qu'elle soit, devra s'accompagner d'une révolution dans nos comportements. Tout simplement parce que l'avenir du continent africain dépend des femmes africaines. Et que le monde a besoin de l'Afrique : pas seulement pour la dominer ou pour l'assister !

III - LES TEMPS MODERNES

Les hommes ont fait l'histoire. Ils y sont omniprésents ; alors que les femmes ont toujours été représentées, comme « à part » et, la plupart du temps, niées. On pourrait, à leur sujet, parler du silence de l'Histoire. C'est pourquoi leur émancipation ainsi que les nouveaux rapports entre les sexes, sont parmi les faits marquants du siècle passé.

Au moment du passage d'un millénaire à l'autre, il est bon de faire le point ; d'où l'intérêt de cette rencontre de Poitiers. Marquant l'importance d'une évolution qui, dans le monde occidental, s'étend sur plus d'un demi-siècle.

En voici les principales phases :

1/ Au sein de la population active salariée le nombre des femmes n'a cessé d'augmenter. C'est, en France, un mouvement de longue durée et peut-être une caractéristique nationale dont l'origine remonte au milieu du XIXe siècle. Il s'explique en partie par des raisons démographiques. La restriction précoce des naissances avait créé des conditions favorables à l'emploi des femmes. C'est pourquoi, avant même la guerre de 1914, leur taux d'activité était déjà très élevé, y compris pour les femmes mariées ; mais il s'agissait, pour elle, d'emplois subalternes et souvent mal payés.

2/ La féminisation n'a pas augmenté dans les métiers qui perdent des emplois, comme le commerce, l'artisanat et l'agriculture. En revanche, les professions qui créent des emplois ont tendance à se féminiser, grâce, selon toute vraisemblance, au meilleur parcours scolaire des jeunes filles. Mieux, les économistes observent que l'activité féminine stimule la consommation et que la croissance génère de nouveaux services et de nouveaux emplois.

3/ Tout au long du XXe siècle des progrès décisifs furent acquis : travail, libertés privées, égalité de formation et d'accès aux professions, débuts de la parité en

politique, apparition des femmes en de nouveaux domaines tels que la création, le sport de haut niveau, etc. Mais à y regarder de près, on constate encore bien des résistances, bien des inégalités flagrantes (travail à temps partiel, familles monoparentales en réalité féminines et paupérisées etc...) alors que des domaines d'excellence leur résistent encore. On doit même, au niveau mondial, déplorer des régressions populistes ou des poussées d'intégrisme religieux dont les femmes font toujours les frais.

4/ Heureusement des brèches se sont ouvertes un peu partout. En Afrique des résultats notables ont été obtenus par des groupes de femmes créant des commerces ou de petites entreprises. En Inde, de plus en plus de femmes s'élèvent contre les discriminations dont elles sont victimes. Il en est de même au Japon, en Amérique latine. Les modèles de féminité moderne et démocratique se diffusent enfin dans le monde.

5/ Mais, en bien des pays, les résistances sont à la mesure de l'importance de ce mouvement parce que l'émancipation des femmes fait peur aux hommes, crispés sur leurs pouvoirs, personnels dans la famille, politiques dans la cité. En de nombreux pays, ce que l'on appelle un retour à l'ordre s'opère d'abord par le silence imposé aux femmes. D'où la force du symbole qu'est la femme voilée.

6/ Aujourd'hui, rares sont les métiers interdits aux femmes en France, mais celles-ci occupent surtout des emplois qui leur permettent de concilier vie professionnelle et familiale. « *En France*, précise Béatrice Majnoni d'Intignano, *six métiers seulement regroupent 60 % des travailleuses. Par ordre d'importance : employées d'entreprise et de la fonction publique, services aux particuliers et aux entreprises, ouvrières non qualifiées de l'industrie, institutrices, professions de santé, activités sociales.* » En revanche, un trop petit nombre d'entre elles embrassent une carrière industrielle ou scientifique. Il est encore tôt pour savoir ce que seront les conséquences de la constitution européenne qui devrait mettre fin au statut de « *l'homme pourvoyeur principal de ressources* ». Il n'empêche que, par leur volonté de conquérir de nouveaux espaces de liberté, d'autonomie, de droit, et d'épanouissement personnel, les femmes laisseront des marques profondes sur l'organisation sociale et politique de l'Europe du XXI^e siècle.

7/ Un élément essentiel de cette évolution en fut le renversement des valeurs : l'image de l'ange du foyer — mythe et réalité — a décliné à partir du XX^e siècle et le rapport des femmes au travail s'en est tout naturellement trouvé modifié. L'expansion économique des « Trente Glorieuses » (1945-1975) a multiplié les emplois attrayants assortis de congés payés, de promotions, et même de formation continue. Nombreuses furent alors celles - mères au foyer, auxiliaires d'un mari agriculteur ou artisan - qui s'engagèrent dans le salariat jugé plus avantageux que les allocations familiales. Mais, parce qu'elles conservaient la charge mentale et matérielle du ménage, elles découvraient les affres de la « double journée », faite à la fois de surmenage et de culpabilisation. À défaut d'obtenir des aménagements

suffisants du temps de travail, elles réduisirent les naissances. Il est vrai que la dépénalisation de la contraception, puis de l'avortement au cours des années 60 et 70 a permis partout en Europe la maîtrise de la fécondité. Pour les femmes, participer à l'essor économique était devenu plus important que d'assurer la reproduction de l'espèce alors que les nouveaux médias, radio et télévision, facilitaient la prise de conscience collective de ce bouleversement des mœurs.

IV - UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Préoccupés par la dénatalité, par le chômage, par la délinquance et l'incivilité juvéniles, les pouvoirs publics cherchent actuellement à réhabiliter la famille. Faute de pouvoir renvoyer les femmes à la maison, ils essaient d'aider les couples à « concilier » vie privée et vie professionnelle.

Les solutions varient. Les pays du Nord de l'Europe, individualistes, privilégient les droits de l'enfant : ils développent à la fois des équipements collectifs d'accueil pour les petits et le système de congés parentaux – non plus seulement maternels - rémunérés. Les pays du Sud protègent la famille et comptent sur les solidarités entre les générations...

En France, au début des années 80, l'Etat a ébauché une « politique de l'enfant », pour la juger ensuite trop coûteuse ; actuellement, il expérimente des allocations ciblées, destinées soit à permettre aux jeunes parents (en fait aux mères) de rester à la maison, soit à faciliter l'embauche de gardienne d'enfants.

Mais la transformation de la vie privée ne relève pas seulement de mesures gouvernementales. Les pères commencent à regretter d'être trop souvent séparés de leurs enfants. Les mères appellent à un meilleur partage des soucis du maternage et de l'éducation. De récentes études, en anthropologie, sociologie, psychologie tendent à réhabiliter les travaux domestiques, à révéler leur dimension éducative et structurante. Le logis le plus modeste constitue un lieu d'identification et d'attachement pour ceux qui l'habitent. C'est aussi le cadre de relations privilégiées. Pourrait-on alors espérer que la vie privée des femmes ait quelque chance d'être bientôt réinventée ? On peut donc se demander si les hommes et les femmes n'ont pas désormais un intérêt commun à défendre un type d'investissement dans le travail qui ne se fasse pas au détriment de la vie privée.

V - LE MOMENT FAVORABLE

On commence du reste à parler de quotas de femmes dans les postes de responsabilité ainsi que dans les métiers jusqu'alors réservés aux hommes ; on s'accorde même sur l'idée que les dirigeants devraient afficher des objectifs de

progression. La loi Génisson sur l'égalité professionnelle devrait d'ailleurs ouvrir des possibilités en ce sens. Les pouvoirs publics organisés au niveau national, régional et départemental y veillent avec la rigueur nécessaire. Il n'en reste pas moins que la société et les corps intermédiaires ont, dans cette affaire, un rôle décisif à jouer.

En effet, si l'on n'agissait pas fermement pour encourager une répartition plus équilibrée des tâches domestiques et éducatives, la parité risquerait de favoriser les femmes socialement privilégiées car celles-ci ne défendront pas forcément les intérêts des femmes des autres catégories sociales. En France, comme ailleurs, la question de l'inégalité entre les sexes est étroitement liée à celle des inégalités sociales.

Pour vraiment progresser, il faut certainement accepter de passer par des phases volontaristes. Chaque fois que les droits des femmes ont avancé, ce furent des remous, ou des scandales : droit de vote, avortement, contraception, parité. Mais, dans le domaine professionnel, il n'y eut ni orages ni scandales et, finalement, on a fait du surplace.

En termes de liberté, les changements furent fondamentaux : les femmes peuvent faire des études et mener une carrière professionnelle. Mais, en termes d'égalité, la France a stagné.

Nombreuses sont encore les femmes qui n'occupent pas un emploi correspondant à leur niveau de qualification. Serait-ce une autre exception française que, celle de l'inertie dans l'évolution du droit réel des femmes ? À tout le moins la question mérite, d'abord, d'être posée, ensuite de lui donner une réponse. La société française hésite entre le passé auquel elle s'accroche et l'avenir qu'elle pressent. Parfois ses audaces l'effraient. Il nous faut donc agir pour accélérer son évolution vers plus de dignité réelle et plus d'égalité réelle.

Et comment mieux conclure ce propos introductif à nos débats qu'en référence à Michel de Montaigne affirmant que :

« Les femmes ont raison de se rebeller contre les lois parce que nous les avons faites sans elles ».

On ne saurait faire plus lucide analyse !

Encore faut-il que nous sachions en tirer les enseignements.

EN FRANCE... LES DROITS DES FEMMES

1842 : Les femmes peuvent devenir médecins et dentistes.

1881 : Organisation de l'enseignement secondaire féminin, qui ouvre l'accès aux professions qualifiées. La femme peut ouvrir un livret de Caisse d'épargne sans l'assistance de son mari.

1892 : Interdiction du travail de nuit des femmes et instauration d'autres mesures protectrices concernant leur travail.

1898 : La durée du travail des femmes dans les ateliers est réduite à 10 heures par jour.

1900 : Les femmes peuvent exercer la profession d'avocat.

1907 : Les femmes mariées sont autorisées à disposer librement de leur salaire.

1909 : Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.

1920 : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans autorisation de leur mari (aux Etats-Unis, le XIXe amendement de la Constitution accorde aux femmes les droits politiques).

1938 : Réforme du code civil, qui met fin à l'incapacité civile des femmes mariées (qui date de Napoléon).

1944 : L'ordonnance du 21 avril reconnaît le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

1945 : Le congé de maternité devient obligatoire et indemnisé à 50 %.

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits « *dans tous les domaines* ».

1965 : Le mari ne peut plus s'opposer à l'exercice de l'activité professionnelle de sa femme.

1967 : Loi Neuwirth, qui autorise la vente de contraceptifs (libéralisation de l'avortement en Grande-Bretagne).

1970 : Disparition de la notion de chef de famille au profit de l'autorité parentale assurée par les deux époux.

1971 : « Manifeste des 343 » dans lequel 343 personnalités du monde des arts, des lettres, et beaucoup d'inconnues du grand public déclarent avoir avorté et revendiquent en faveur d'un avortement libre et gratuit dans un texte publié par *Le Nouvel Observateur*. Le nombre d'étudiantes atteint celui des étudiants.

(1973 : Un arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis rend l'avortement légal dans l'ensemble des Etats).

1974 : Création du secrétariat d'Etat à la condition féminine. Une nouvelle loi Neuwirth rend les contraceptifs remboursables par la Sécurité sociale, y compris pour les mineures et sans autorisation parentale.

1975 : La loi Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) met fin à la législation des années 1920-1923, qui classait l'avortement en délit. Cette loi fit l'objet de vifs débats à l'Assemblée nationale. Elle prévoit que la femme « en état de

détresse » - la femme seule étant juge - peut demander dans les dix semaines après la conception de profiter d'une IVG. Introduction du divorce par consentement mutuel.

1980 : La loi considère le viol comme un crime. Le congé de maternité est porté à seize semaines. Interdiction de licencier une femme enceinte.

1982 : L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.

1983 : Loi sur « *l'égalité professionnelle* », qui interdit toute discrimination en raison du sexe dans la vie professionnelle.

1987 : Abolition des restrictions de l'exercice du travail de nuit des femmes.

1992 : Pénalisation du harcèlement sexuel. Le Code pénal réprime les violences conjugales.

1993 : « Manifeste des 577 », signé par autant de femmes que d'hommes, et demandant une démocratie paritaire. Création du délit d'entrave à l'IVG.

1994 : Législation générale sur la bioéthique.

1995 : Le viol est défini comme crime de guerre distinct et condamnable comme tel, en raison des viols massifs perpétrés lors des guerres dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.

1997 : Plusieurs ministres féminines demandent à être appelées « Madame la Ministre ».

1999 : Loi sur « *l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* ».

2001 : Loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

à douze semaines le délai légal pour pratiquer l'interruption volontaire de grossesse.

* *
*

UN TÉMOIGNAGE POLITIQUE SUR LA PARITÉ

Intervention de Madame Anne Heinis

Ancien Sénateur

Permettez-moi de citer Florence Montreynaud, qui observe : « *la Parité, c'est court, c'est frappant, c'est la clef pour un monde merveilleusement égalitaire, cela relève de la pensée magique* ».

J'ajouterai que la Parité, cause légitime, juste et fortement plébiscitée, mais jamais définie dans son application, a donné lieu depuis les années 80, à un débat souvent démagogique, voir électoraliste et philosophiquement sans issue, où se sont affrontées des points de vue radicalement opposés.

Un consensus s'est tout de même dégagé pour reconnaître que le principe de l'égalité des hommes et des femmes pour occuper toutes les fonctions était déjà inscrit dans les textes fondateurs de notre république, et pour constater néanmoins l'absence de femmes aux postes de hautes responsabilités dans la vie publique et économique.

Consensus également pour relever deux raisons majeures à cet état de fait : Les mœurs des partis politiques et les freins d'ordre socio-culturels.

UNE LENTE EVOLUTION

En fin de compte, nous avons vécu la situation difficile de vouloir réformer les mœurs par la loi, alors qu'il est plus logique de réformer la loi en fonction des mœurs, lorsqu'il s'agit en particulier de problèmes de société.

La progression du nombre des femmes en politique est une histoire plus ancienne que le vote de la loi sur la parité, ce qui a été totalement occulté dans les débats au Parlement. Elle a été lente mais continue, et date sensiblement des années 80.

Mais notons que les femmes n'ont eu le droit de vote qu'en 1945, grâce au général De Gaulle, et la personnalité juridique pleine et entière que dans les années 70, alors que les hommes bénéficiaient d'une expérience biséculaire de la politique et des mandats électifs. Ceci a certainement pesé sur le cours des choses, et pèse encore.

Le gouvernement a voulu que la loi sur la Parité, qui date de Juin 1999, se présente comme le coup d'envoi radical et audacieux du « changement », en faveur de l'égalité des hommes et des femmes en politique.

Or, la décision du conseil constitutionnel du 18 novembre 1982, qui, pour le gouvernement, et à sa suite, pour le législateur, semblait être un obstacle à contourner à tout prix, ne se

prononçait pas au regard de l'égalité des sexes, mais par rapport à la nature de la souveraineté, et aux caractères du droit de suffrage.

Ceci a conduit à un affrontement entre les tenants de l'universalisme du genre humain, que défendaient notamment Elisabeth et Robert Badinter, et les tenants du différentialisme défendu en particulier par Sylviane Agasinski, épouse de Monsieur Lionel Jospin.

LA REFORME CONSTITUTIONNELLE

Le moyen utilisé fut la modification de la Constitution article 3 et 4, ce qui a brouillé les cartes, dans la mesure où l'égalité des hommes et des femmes était déjà inscrite dans la Constitution.

Par ailleurs, la Parité strictement numérique et unique moyen proposé, enferma le débat philosophique dans la problématique universalisme - différentialisme.

Les différentialistes pensaient que l'universalité de la différence légitimait de repenser la souveraineté du peuple en tenant compte de sa double composition, homme - femme alors que les universalistes les suspectaient de vouloir privilégier la différence biologique, thématique essentiellement réactionnaire...

Ne nous sommes nous pas trompés de cible ? « *Ce n'est pas la Constitution qu'il fallait attaquer mais le pouvoir politique* » a précisé Elisabeth Badinter. N'aurait-il pas mieux valu s'attaquer courageusement aux faits et non au droit fondamental de notre République ? N'a-t-on pas voulu se donner bonne conscience et se réserver les moyens, de changer la loi électorale à son éventuel avantage ?

Madame Anne-Marie Colmou,, Conseiller d'Etat, dans son rapport demandé par le gouvernement, sur la place des femmes dans la haute fonction publique, relève que « les freins à la progression des femmes sont dans les faits et non dans le droit » Et l'on ne s'est attaqué qu'au droit, constitutionnel de surcroît.

LA TRADUCTION DANS CES FAITS

Le jeu de l'application des textes et les choix des électeurs ont augmenté le nombre de femmes élues, mais dans des proportions qui n'ont rien à voir avec l'équation 50 – 50 : 5 % de plus au Sénat avec un système électoral particulièrement coercitif, sur 1/3 des sénateurs renouvelables.

Paradoxalement, cette loi a entraîné une certaine dégradation de l'image des femmes élues. Avant la loi, elles bénéficiaient de l'image du combattant qui a gagné un combat difficile, et donc d'une certaine curiosité : « Comment a-t-elle fait » ? Accompagné d'un certain respect « elle a réussi ».

Après la loi, et en particulier après les municipales, particulièrement pour les petites communes, je cite « *Ils ont été obligés de mettre des femmes sur leur liste* ». Les femmes se

fondent alors dans un ensemble, ce qui attire moins de sympathie et de curiosité, sort partagé, il est vrai, par toute personne élue sur une liste.

Or, dans la mesure où la parité est devenue une obligation, pour des listes antérieurement composées d'hommes en majorité, et dont certains allaient perdre leur place du fait de la loi, il est bien évident que les choix n'iraient pas en priorité vers les meilleures, jugées encombrantes, mais vers les plus dociles, dont on espère qu'elles n'auront pas suffisamment d'expérience et de personnalité pour émerger. La combinaison de ces 2 facteurs a entraîné une multiplication des listes et une dispersion des voix, ainsi qu'une lutte de pouvoir plus âpre.

Le monde politique est encore composé d'une très forte majorité d'hommes, qui dans l'ensemble n'étaient pas très motivés.

En première lecture, à l'Assemblée nationale, 83 députés seulement sur 677 ont voté la loi.

Aussi, les arguments pour les convaincre de s'y intéresser ont-ils été essentiellement masculins, c'est à dire plus abstraits, plus globaux, alors que les femmes, sont naturellement plus sensibles, à la réalité et à la diversité des situations, qu'elles soient dues aux contraintes naturelles, procréation, enfants etc... ou aux imprégnations historiques et culturelles très fortes en France, ainsi qu'à l'évolution sociale.

Ceci dit, il faut noter que, dans l'ensemble les femmes de gauche ont toujours été plus motivées sur le sujet que celles de droite.

Dans la préparation de la loi sur la Parité, leurs organisations, comme « l'Observatoire de la Parité », très influent, ont exercé une forte pression sur le gouvernement, mais apporté peu d'idées neuves.

En effet, ce sont essentiellement des femmes d'un certain âge et qui avaient souffert de contraintes aujourd'hui disparues, qui ont majoritairement défendu la Parité, en reproduisant le schéma des aspirations de leur jeunesse, totalement dépassées aujourd'hui. La maîtrise de la fécondité et l'entrée en masse des femmes dans la vie professionnelle et aux postes de responsabilités à tous les niveaux, ont changé la donne entre deux générations.

Exemple: Gisèle Halimi. A la question de la commission ad hoc au Sénat, «*que pensez-vous de l'avenir des femmes* » ? Elle répond : « *Les femmes ne m'intéressent pas, seule la Parité m'intéresse* », ce qui ne manqua pas de jeter un certain trouble, parmi mes collègues de gauche, présentes à cette réunion.

UNE ACTION A POURSUIVRE

Les jeunes femmes d'aujourd'hui ont d'autres ambitions et d'autres réactions que leurs mères. Ce qu'elles veulent, c'est pouvoir combiner librement leur vie familiale avec leur vie professionnelle ou politique, et que l'on agisse sur les conditions pour que ce double parcours ne soit pas impossible. Pour le reste, elles souhaitent pouvoir rester libres de leurs choix, dans toute la mesure du possible.

Nos lois récentes n'ont pas répondu à cette attente.

Exemple : la division de l'AGED (Allocation pour la Garde d'Enfant à Domicile) par 2 qui réduit les possibilités financières des mères de famille pour faire garder leurs enfants. Par ailleurs, les mesures en faveur de la politique de la famille sont sans cesse annoncées et toujours reportées... et davantage considérées comme un exercice électoral qu'un problème de fond de la société.

Par contre, le temps partiel est très apprécié, mais il est difficilement compatible sur le plan de l'organisation du travail avec les 35 heures ou des responsabilités importantes, et la limitation autoritaire et extrêmement, complexe du temps de travail est en opposition radicale avec les notions de souplesse, d'efficacité, de résultats, sans parler de celle de concurrence !

Sur un autre plan, la vitesse de transformation de la société est telle qu'elle tend à compresser voir annuler la mémoire historique, celle qui se déroule dans la durée.

Or, « le temps biologique » a deux composantes :

- celle qu'imposent les lois de la nature, l'enfance, l'adolescence, la maturité, la vieillesse etc...
- celle que nous ressentons, et qui fait que le temps passe lentement quand on s'ennuie, et vite dans le cas contraire : « *Je n'ai pas vu passer le temps* ».

Aujourd'hui le temps est ressenti comme allant vite, très vite, ce qui fait que pour une majorité de jeunes, les événements d'il y a 50 ans sont quasi-concomitants avec ceux du moyen-âge !

D'où les refus du rôle de l'expérience, qui a nécessité du temps.

La rançon en est que nous sous-estimons, en matière de société, les durées et les conditions nécessaires à l'évolution et à l'adaptation, ce qui, à terme, et poussé à l'excès, peut susciter des révoltes. Il faut noter que la prise en compte du temps est aussi une des différences majeures entre Révolution et Evolution. La Révolution c'est tout, tout de suite, y compris par la force s'il le faut, alors que l'Evolution se fait par paliers. Elle demande du temps, des efforts, et n'est pas linéaire, ce dont s'accommodent assez peu, les différentes idéologies.

L'EVOLUTION DES OPINIONS FEMININES

La diversité des opinions féminines en matière de Parité est assez variée.

On constate, pour les plus jeunes femmes, que plus elles ont fait d'études ou plus elles sont énergiques et capables, voir ambitieuses, plus elles sont contre la parité et les quotas, qui les privent d'être reconnues pour leurs talents et leurs efforts.

Témoins, les jeunes femmes reçues à Polytechnique qui avaient demandé à leur professeur, Madame Badinter, de transmettre au Parlement leur opposition à la parité.

Elles se sentent « rabaissées » dans leur valeur personnelle, sentiment largement partagé par les femmes qui exercent des responsabilités importantes.

Inversement, la parité séduit, bien sûr en priorité, celles dont ce fut le combat politique, ainsi que les moins armées pour se battre dans ce domaine, et qui espèrent par ce moyen, avoir la chance d'obtenir une place sur une liste électorale.

Elle est également, pour certaines femmes qui avaient réussi au prix de durs combats ou au contraire, avaient été barrées injustement dans leur carrière, une sorte de pis aller préférable à l'inaction dans ce domaine.

Mais le plus important reste ce qui s'est passé à l'extérieur des enceintes parlementaires.

La parité a séduit une certaine forme d'imaginaire populaire en attente de solution, puisque les Français se disaient, avant la loi, à 82 % dont 53 % d'électrices, favorables à la féminisation de la vie politique.

De plus, le côté un peu magique de la Parité, qui se présente comme une solution simple et unique à maints problèmes que rencontrent les femmes, en fait rêver beaucoup, et spécialement celles qui se sentent accablées par les difficultés de leur vie.

Le problème de fond, qui a toujours été escamoté dans les débats parlementaires est de savoir si c'est le bon et l'unique moyen et si ce n'est pas un piège...

Si c'est un piège, les désillusions seront grandes et le combat nécessaire pour la féminisation de la vie politique, tel que conçu dans la loi, sous la forme utopique du 50/50 n'en sera que plus dur.

Or, on constate que l'égalité a progressé beaucoup plus vite qu'on ne le pense, essentiellement en raison de deux facteurs ; la généralisation de l'instruction pour tous et, pour les femmes en particulier, le développement des sciences et des moyens techniques qui ont considérablement allégé le travail domestique traditionnel.

Rappelons-nous, « *Moulinex libère la femme* » n'était à l'époque qu'un slogan audacieux, mais en définitive visionnaire.

Depuis une quarantaine d'années à peine, les femmes ont investi activement, le domaine professionnel, avec des secteurs privilégiés par elles, notamment la santé et le social, l'enseignement et la justice.

Nous sommes le pays d'Europe, avec le plus fort taux de femmes au travail.

En 1998, il était de 45,7 % en moyenne, dont 73 % dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans, ce qui est très significatif en matière de vitesse, d'évolution.,

Elles représentaient: (données de 1998)

- 34 % des cadres et professions intellectuelles (contre 24 % mais 44 % de fille entrées à l'ENA, contre 4 % il y a 20 ans).
- 86 % du corps des infirmiers.
- 77 % de la santé et du social.
- 41 % du corps médical.
- 45 % dans la magistrature.
- 65 % dans l'enseignement primaire.
- 50 % dans le secondaire.
- 10 % à l'université.

Mais seulement:

- 25 % de chefs d'entreprises.
- 30 % de créateurs d'entreprises (PME-PMI)
- et 4,2 % dans l'univers carcéral...

Qui souhaiterait la Parité dans ce domaine ?

Sur le plan strictement politique, la conséquence majeure de l'introduction de la parité serait la généralisation de la proportionnelle, seule capable d'assurer la parité dans les candidatures. Mais les conséquences en seraient une politisation des listes, et un éloignement de l'électeur qui ne voterait plus pour des personnes de son choix, mais pour des listes établies par les partis politiques sur leurs propres critères.

La proportionnelle engendre donc une sorte de dépersonnalisation du vote, une grande difficulté à gouverner, du fait de la multiplicité des tendances, qui rend très difficile la constitution de majorité.

Et l'on débouche sur le délicat problème de la conciliation entre :

- la logique politique de la représentation qui répond à un objectif d'universalité.
- la logique d'action qui recherche l'efficacité.

Elles ne sont pas du même ordre.

LA SITUATION AU DEBUT DU SIECLE

Il est vrai que sur le plan politique, les femmes ont progressé beaucoup plus lentement que dans le domaine du travail, bien que depuis les années 80 leur nombre augmente régulièrement dans les conseils municipaux, mais en partant de très bas.

Certainement leur accession tardive au droit de vote et à la plénitude de leurs droits juridiques en est une cause importante, mais un autre élément entre en jeu.

Ne serait-ce pas aussi parce que les femmes, partageant en cela un sentiment très général, n'aiment guère la façon dont les hommes font de la politique trop « politicienne » à leur goût, où le seul enjeu devient l'obtention du pouvoir à tout prix et se transforme en lutte fratricide.

Ce comportement prive le débat politique d'objectifs mobilisateurs et de projet de gouvernement crédible et n'est peut-être pas totalement étranger à la progression de l'absentéisme...

Le pouvoir est ambigu. Il s'égaré, s'il n'est pas au service des responsabilités qui y sont liées, et c'est sa seule vraie justification, il est nécessaire, car on ne peut exercer activement ses responsabilités sans les pouvoirs correspondants.

Donc, on ne peut pas et on ne doit pas l'écarté, sous peine d'être éliminé du jeu politique. C'est le problème de « l'abus » de la recherche du pouvoir qui devient insupportable, et l'on constate que, dans la mesure où les femmes ont le choix entre épanouissement personnel et pouvoir, la plupart des femmes choisissent le premier.

On reproche aussi à certaines femmes une forme de « masculinisation » de leur comportement parce qu'elles pensent que pour lutter à armes égales avec les hommes, il faut leur ressembler, ce qui les empêche d'apporter la part originale et complémentaire de celle des hommes, qui devrait être la leur. Mais il n'est pas impossible que lorsqu'elles seront plus nombreuses, un meilleur équilibre puisse s'établir.

Pour parvenir à une complémentarité réelle, on voit bien que l'effort doit être partagé entre les hommes et les femmes. C'est ce partage auquel appelle le changement de mentalité.

La complémentarité est l'envers de l'identique, mais la ligne de crête entre les différentes contraintes pour y arriver est sinueuse et jamais définie à l'avance, parce qu'elle met en jeu les personnalités de chacun.

Malgré tout, il est probable qu'un des meilleurs acquis de la « Parité » aura été de sensibiliser le monde politique à cet enjeu, et que le côté volontiers très « professionnel » des femmes, très respecté par les hommes d'ailleurs, sera un de leurs plus forts atouts, dans la recherche de la complémentarité. .

Je ne doute pas, quant à moi, que les femmes investissent le domaine politique comme elles l'on fait pour le monde du travail, et probablement à leur façon et plus vite qu'on ne le pense.

Toutefois, la Parité strictement numérique 50/50 reste à mon sens une dangereuse utopie qui risque de paralyser la souplesse dans les solutions et l'adaptation aux situations qui restent nécessaires pour faire accepter les changements

Il me semble qu'en fait, la Parité a été l'objet d'un détournement politique et philosophique, à partir du moment où l'on refusait de se pencher sur le problème de la compatibilité entre la logique philosophique, intemporelle et désincarnée et la logique politique qui est une logique d'action qui se déroule dans le temps. « *Femmes, si vous saviez* » est le titre d'un livre fort intéressant et documenté de Béatrice d'Intignano.

« *Femmes, si vous vouliez* », soupirait Olympe de Gouges, ce qui la conduisit à expirer sur l'échafaud, pour avoir voulu, hélas trop vite pour son temps, devenir une femme d'Etat, dans un contexte révolutionnaire.

Comment assurer l'égalité sans compromettre l'universalité ? demande Robert Badinter.

Tocqueville appelle « *l'inquiétude du cœur* », l'articulation problématique de « l'aspiration à être libre et l'obsession égalitaire », propre aux peuples démocratiques.

Universalité, égalité, liberté. Trilogie incomplète pour répondre à la question posée.

Il faut lui adjoindre la complémentarité qui repose sur la différence, inscrite dans la nature vivante et source de vie, ainsi que la durée, le temps avec lequel nous vivons aujourd'hui, une rupture quasi existentielle.

Nous sommes biologiquement différents, mais chaque vote pèse le même poids, et le vote des femmes, en tant que citoyennes, peut faire basculer les élections, on le sait. L'intérêt politique cède alors le pas à l'intérêt philosophique.

Il faut donc, tout à la fois, affirmer l'universalité du genre humain, source d'égalité en droit, et introduire la différence que sous-tend la complémentarité, l'objectif étant que nos qualités se complètent et nos faiblesses se compensent, autre forme de l'égalité, mais qui se fait dans le temps, et qu'il faut peut-être revoir à l'aune plus réaliste de nos parcours humains.

Sans doute faut-il aussi veiller à ce que l'égalité ne se fourvoie pas trop souvent dans sa forme idéologique et perversifiée de l'égalitarisme, situation que connaît un grand pays démocratique comme les Etats-Unis dans son système de quotas professionnels Noirs-Blancs.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation sociale, il convient, me semble-t-il, de différencier:

- le rôle qui concerne l'organisation sociale : qui fait quoi ?
- la fonction qui répond toujours à un objectif : pourquoi faire ? dans quel but ? . le sens, autre interrogation fondamentale :
La vie n'est-elle que « hasard et nécessité » ?
Y-a-t-il une fin sous-jacente qui en organiserait les contraintes et les buts ?
Dépend-t-elle de valeurs précises ?

Depuis toujours, la question du sens hante l'humanité, et faute de certitudes humaines, le sens a été parfois abusivement invoqué, comme « le sens de l'histoire », au profit d'un déterminisme particulier.

Au contraire de l'animal, l'homme a la liberté d'organiser la société comme il l'entend. A ce titre, il se forge des valeurs et distribue les rôles à sa guise (autant qu'il le peut !). C'est sans doute une des raisons qui explique la diversité des sociétés et des cultures.

La seule liberté qu'il n'ait pas, c'est que ses actes n'aient pas de conséquences. C'est une bien vieille histoire !

« Les parents ont mangé des raisins verts, et les enfants ont eu les dents agacées », dit la Bible dans son langage imagé.

L'homme a donc une responsabilité dans sa descendance.

Thomas d'Aquin pensait que l'homme est issu de deux matrices :

- la matrice biologique, le sein de sa mère qui lui donne la vie, et obéit à des lois naturelles inaliénables.
- La matrice sociale, qui le fait devenir un être humain à part entière.

De fait, la première grande loi de la nature vivante, c'est la survie de l'espèce, triomphe de la vie collective sur la mort individuelle, et intimement liée aux deux suivantes : la procréation qui crée de nouvelles vies, et l'adaptation qui permet de survivre dans des conditions difficiles. Et l'on constate que ces lois s'appliquent également aux sociétés humaines.

Exemple : si une société ne fait pas assez d'enfants, elle ne se renouvelle pas, entraînant à terme sa disparition... ou son invasion.

Parallèlement, mais dans un autre registre, les valeurs de référence d'une société — privilège des sociétés humaines sur le monde animal — modèlent et orientent en partie son destin, en pesant sur ses grands choix, et la façon dont ils seront mis en œuvres, compte tenu des pesanteurs qui l'entourent à une époque donnée, qu'elles soient d'ordre matériel, philosophique ou religieux.

Mais on s'aperçoit que ce qui demeure, au fil du temps et des exemples de société, ce sont les fonctions fondamentales liées aux grandes lois du monde vivant, la survie du groupe (ou de l'espèce), la procréation, l'adaptation.

C'est la différenciation des tâches et donc des rôles qui s'atténue, en particulier dans nos sociétés développées, comme on l'a déjà vu, et ceci ouvre aux femmes des horizons nouveaux et plus vastes, auxquels elles n'avaient accès dans le passé, qu'à titre individuel, grâce à leur génie propre.

En France, les jeunes femmes d'aujourd'hui entendent bien ne pas renoncer à l'exercice de leur fonction maternelle, même si notre démographie, la moins mauvaise des pays européens développés, est encore insuffisante pour un réel renouvellement des générations.

C'est un signe de vitalité et d'espoir, qui devrait conduire aux adaptations nécessaires aux temps modernes.

La grande force des femmes, aux cours des siècles, fût le sens prodigieux de l'adaptation, aux mœurs et aux événements, dont elles firent preuve.

A contrario, elles ont fort peu cherché à modifier leur condition, sans doute trop absorbées par leur première tâche, donner la vie, laissant aux hommes, co-auteurs de cette vie, le soin de la protéger et de la défendre.

Dans les sociétés anciennes, la « femme », en tant que telle, est bien peu respectée.

Par contre, la « mère » occupe une place privilégiée, parce que c'est elle qui donne la vie, seule chance d'avenir, dans un milieu très précaire.

De nos jours, notre société semble l'avoir un peu oublié, peut-être parce que, la vie étant moins menacée, on accorde moins d'importance à celle qui la donne...

Et cependant, il n'est que de voir dans tous les rapports sur le travail des femmes, les demandes très concrètes des mères de famille, auxquelles on a trop tendance à répondre par des solutions plus idéologiques que concrètes.

Cela favorisera-t-il la féminisation de la vie politique ? Permettez-moi d'en douter.

Quoiqu'il en soit, les femmes dans notre pays ont, dit-on, gardé le goût du bonheur, et je le crois, quelle chance ! Qu'elles ne le perdent surtout pas, dans leur quête d'adaptation.

« *La gloire, disait Madame de Staël est le deuil éclatant du bonheur* ».

Alors si pour quelques-unes, la gloire liée au pouvoir vient par surcroît, ce n'est pas l'essentiel pour notre société qui soupire après le bonheur de vivre.

Et pour conclure, je citerai Platon qui, dans le « *Banquet* », distingue les différentes manières d'atteindre l'éternité, ultime triomphe de la vie sur la mort:

- la procréation, qui engendre la vie biologique.
- l'éducation, qui la fait s'épanouir.
- la création - laisser une œuvre derrière soi - ou la participation à la vie de la cité, creuset de la vie démocratique.

Et, il ajoutait, que l'absence de femmes prive l'Etat de la moitié de son bonheur.

A.B. HEINIS
Ancien Sénateur

Madame Anne Heinis, licenciée de sciences économiques et titulaire d'un Doctorat de sociologie a commencé sa carrière politique comme adjointe au maire (1977-83) puis Maire de Valognes (1983-95). Elle a été élue Sénateur de la Manche le 27 septembre 1992. Présidente de l'Union Hospitalière du Nord-Ouest, ancien vice-présidente de l'Association des maires de la Manche, vice-président de la Fédération hospitalière de France, Membre du Haut conseil de la réforme hospitalière (1995), elle est membre du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine (Enim) depuis 1998.